

ABONNEMENT

Saumur
Un an... 18 fr.
Six mois... 9
Trois mois... 4 50
Poste
Un an... 20 fr.
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste!
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la
fin de la 3e page.

SAUMUR, 3 FÉVRIER

DEUX ANS DE PRISON

Les panamistes sont affolés ! Ils profitent
des derniers instants qui leur restent à vivre
pour multiplier les atteintes à la liberté. Ce
n'est pas assez pour eux de voler ; il faut
encore bâillonner tous ceux qui les dénoncent.
Ces gens-là ont toutes les audaces. Voleurs et
pillards, ils veulent arrêter les honnêtes gens.
C'est Cartouche qui veut mettre des menottes
aux gendarmes.

Hier, il projetaient d'arrêter Delahaye et
Andrieux. Je crois bien ! ce sont ceux qui ont
entre les mains toutes les preuves de leurs
vols.

Aujourd'hui, ils votent une loi qui interdit,
sous peine de deux ans de prison, de dénoncer
la déplorable administration des caisses
d'épargne. Cette loi va certainement et d'urgence
être votée par le Sénat.

Et alors écoutez bien. Ceux qui diront désormais
à un ouvrier ou à un cultivateur :
Prenez garde, les caisses d'épargne ne rapportent
plus que 3 fr. 25 d'intérêt au lieu de
3 fr. 75, auront deux ans de prison !

Si un journal dénonce comme voleur un
administrateur ou un caissier de caisse d'épargne
pour avoir mangé la grenouille, —
deux ans de prison !

Si l'on signale le danger de la somme effrayante
de milliards que les caisses d'épargne
mettent entre les mains de l'Etat, — deux ans de
prison !

Si l'on dit que dans nombre de villes, ce qui
est pourtant bien vrai, les déposants vont en
foule retirer leur argent et qu'ils ne s'en
présentent qu'une infime minorité pour apporter
leurs modestes économies, — deux ans de
prison !

Bientôt on ne pourra plus même donner un
conseil aux pauvres gens qui auront quelques
sous à placer.

Si vous leur dites :
Ne prenez pas d'actions du Crédit foncier, —
deux ans de prison.

Prenez garde à la Banque de France, — deux
ans de prison.

Craignez la baisse sur la rente française, —
deux ans de prison.

Les voleurs, qui n'ont plus pour eux la moindre
parcelle de considération, se cramponnent
au pouvoir, et voient qu'ils ne peuvent plus le
garder que par la terreur.

Mais leurs menaces sont stériles.
Ouh ! ouh ! à la niche les aboyeurs ! A la
porte les voleurs !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 février

M. Delafosse adresse une question au ministre
des affaires étrangères au sujet des incidents
survenus en Egypte. Il n'intervient, dit-il,
que pour fournir au gouvernement français

l'occasion d'employer le langage qui lui convient.

M. Delafosse constate que, dans ces conjonctures,
M. Waddington s'est montré insuffisant.

En terminant, il demande au gouvernement
de s'associer aux protestations du Sultan. Il
fait que l'Angleterre rende l'Egypte aux Egyptiens.

M. Develle répond que le gouvernement anglais
a assuré le gouvernement français qu'il ne
changerait en aucune façon sa politique en
Egypte et qu'il ne reniait pas les engagements
pris au sujet de l'évacuation.

Dans son discours, M. Develle laisse entrevoir
la retraite de M. Waddington, tout en
couvrant de fleurs ce diplomate trop anglais.

On reprend le budget de l'agriculture.

SÉNAT

A la séance d'hier, M. Tirard, ministre des
finances, dépose le projet de loi tendant à réprimer
les manœuvres sur les retraits de fonds
des caisses publiques.

Il demande l'urgence. M. Buffet combat
l'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Dussolier demande que la séance soit
reprise dans une heure pour que la commission
puisse déposer son rapport de suite afin
que le projet soit voté le plus tôt possible.

M. Buffet s'y oppose.
Le Sénat décide que la commission chargée
d'examiner le projet sera nommée immédiatement,
mais que la prochaine séance n'aura lieu
que demain.

INFORMATIONS

LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION
La chambre des mises en accusation s'est
réunie sous la présidence de M. Bérard des
Glajeux.

M. l'avocat général Laffon fait alors connaître
à la Cour les diverses pièces de la procédure,
réquisitoire introductif, interrogatoires,
réquisitoire définitif et ordonnances, puis
il discute le bien fondé de la poursuite et
examine les moyens de droit soulevés par les
inculpés dans les mémoires dont nous venons
de parler.

La chambre des mises en accusation délibérera
aujourd'hui et demain sur l'arrêt à rendre;
on connaîtra samedi soir ou lundi le sens de
cet arrêt.

LES AFFAIRES DE PANAMA

Les débats de Panama sont finis, le jugement
est renvoyé à huitaine.

On a lu une lettre de M. Brunet pleine de
clairvoyance à propos des tripotages.

M. FLOQUET SE RETIRE

M. Floquet serait décidé à ne pas affronter
la lutte électorale au renouvellement de la
Chambre.

LE SUCCESSION DE M. WADDINGTON

On parle de M. de Chandordy, notre ancien
ambassadeur en Espagne, pour remplacer à

Londres M. Waddington dont le rappel est
décidé.

On télégraphie de Riom, 2 février :

« M. Allary, premier président de la Cour
d'appel, est mort ce matin à Cannes. »

DEUX ESPIONNES

Le ministre de l'intérieur a pris un arrêté
d'expulsion contre deux Italiennes qui se
donnaient comme étant l'une la marquise de F...,
l'autre Mlle B... Ces deux femmes étaient soupçonnées
d'espionnage. C'est le préfet de police
qui a signifié cet arrêté d'expulsion.

M. DE KERGARION

M. de Kergarion, député des Côtes-du-Nord,
a été frappé d'une attaque de paralysie dans
les couloirs de la Chambre.

Transporté dans un des bureaux, il a reçu
les premiers soins et a été reconduit à son
domicile.

UNE ARRESTATION

On a arrêté M. Gérin, ancien directeur du
National, directeur de la Semaine financière,
et qui faisait des opérations de Bourse.

Il est inculpé d'abus de confiance au préjudice
de ses clients.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

C'est hier soir qu'a eu lieu à l'Académie
française la triple élection pour remplacer
MM. Xavier Marmier, Camille Rousset et
Renan.

MM. de Bornier et Thureau-Dangia sont
élus en remplacement de MM. Marmier et
Rousset.

L'élection pour le remplacement de M. Renan
n'a pas donné de résultat. Elle est renvoyée
à une date indéterminée.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

La cérémonie de l'imposition de la barrette
cardinalice à M^r Thomas, archevêque de Rouen,
et à M^r Meignan, archevêque de Tours, a eu
lieu hier à la chapelle de l'Élysée, où M. Le
Rebours, curé de la Madeleine, a dit la messe.

Après la cérémonie, le Président de la République
a remis la croix d'officier de la Légion
d'honneur aux aubergats, et celle de chevalier
aux garde-nobles, le marquis della Porta et le
comte Catterini.

Dans leurs discours, les cardinaux ont rappelé
les instructions pontificales relatives à la
forme du gouvernement.

LA LÉGION ÉTRANGÈRE

L'amiral Riennier invite les préfets maritimes
à expédier directement et sans retard aux
régiments intéressés de la légion les copies
d'actes de décès de ceux qui sont morts à l'enemi
ou dans les hôpitaux de campagne.

Les copies devront être accompagnées d'un
certificat attestant le genre de mort par blessure
ou maladie.

Fouillez donc !

Les attaques contre M. Delahaye continuent
dans les journaux officieux, et députés et
sénateurs s'en mêlent. La liste ! Donnez la
liste !

A ce propos, le Moniteur universel raconte
une scène qui se serait passée, il y a deux ou
trois jours, dans la salle des Pas-Perdus du
Palais-Bourbon. M. Delahaye causait avec plusieurs
de ses collègues.

— On parle, aurait dit l'un d'eux, de faire
des perquisitions chez vous.

— Ce serait peut-être une solution. Supposons
que le magistrat procédant à ces perquisitions
trouve bien en évidence, sur mon bureau,
une liste de 404 noms de membres du Parlement,
députés et sénateurs, la lumière ne serait-elle
pas faite sans que j'aie nommé personne ?

Cette conversation, ayant lieu à haute voix,
a été entendue par des opportunistes. Depuis
lors, il n'est plus question de perquisitionner
chez M. Delahaye.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 3 Février 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25

SAUMUR.

Table with 3 columns: Heures, Baromètre, Thermomètre. Data for Saumur on Feb 3, 1893.

Trop de maladresses !

Il devient évident pour tout le monde que
le gouvernement ne néglige aucun moyen
d'empêcher la lumière de se faire sur les affaires
de Panama. Il n'y parviendra pas ; nous
sommes trop bien armés et lui trop maladroit.

Ne vient-il pas encore de faire nommer,
comme président d'une commission chargée
d'arrêter Delahaye, un individu qui s'appelle
Cazot et qui jadis premier président de la Cour
de cassation, fut forcé de donner sa démission,
pour avoir tripoté dans une affaire financière,
dite le Canal d'Alais au Rhône !

Ce sont encore les tripoteurs qui président
à nos destinées, mais la meche est éteinte, ils
sont tous affolés, ils buttent dans l'obstacle,
leur maladresse les tuera. X...

Passage de troupes

Un détachement du 20e et 33e régiments,
d'artillerie, à l'effectif de 2 officiers, 175 sous-officiers
et soldats, 302 chevaux, 125 voitures,
allant d'Angers à Châteauroux, logera à Saumur
mercredi prochain, 8 février.

Bureau de bienfaisance

La Société Nantique a fait remettre par son
trésorier, au Bureau de bienfaisance, la somme
de 84 francs sur le produit du bal donné, par
ladite Société, le 28 janvier dernier.

La Société Poissona également fait remettre,
au Bureau de bienfaisance, la somme de 20
francs comme produit d'une quête faite parmi
les sociétaires au profit des indigents.

Engrais à bon marché

Les personnes qui ont besoin d'engrais feraient une excellente affaire en demandant à la Ville l'autorisation d'enlever les immondices qui encombrant en ce moment le chemin de halage, en face le théâtre.

L'Administration, qui n'a sans doute plus le sou pour procéder à l'enlèvement de ce foyer d'infection, serait peut-être heureuse de s'en débarrasser à bon prix.

Il y a là plus de cent mètres cubes de fumiers, qui seraient mieux dans les choux qu'au centre de la ville.

Ce tas provient du nettoyage des rues, lors de la dernière neige; il doit être riche en matières organiques, et ceux qui le prendraient pour le prix du transport ne feraient pas une mauvaise affaire.

Un pareil état de choses, depuis bientôt quinze jours, est tout de même honteux pour une ville comme Saumur.

Tirage au sort. — Classe 1892

Noms des conscrits avec les numéros qu'ils ont obtenus

CANTON DE SAUMUR (SUD) Ville de Saumur

Alexandre, Paul, 51. — Antier, Pierre, 3.
Ballu, Jules, 422. — Bellanger, Auguste, 448. — Berge, Jules, 453. — Bigot, Alphonse, 77. — Bodin, Henri, 49. — Bodin, Eugène, 87. — Boret, Victor, 439. — Bougreau, Louis, 28. — Boulanger, Auguste, 40. — Bras, Jean, 8. — Breton, Jules, 58.
Caillat, Jean, 410. — Carpentier, Camille, 402. — Cary, Jean, 33. — Cathelineau, Gustave, 7. — Champ, Alfred, 88. — Chardon, Sylvain, 84. — Charruau, Alphonse, 46. — Cormier, Pierre, 108. — Cormier, Henri, 128. — Courant, Pierre, 24.
Dagan, Georges, 65. — Doussain, Gustave, 419. — Duperray, Georges, 74. — Dutour, Maurice, 63.
Fanstiu, Louis, 68. — Ferrand, Auguste, 423. — Foucher, Prosper, 454.
Gautier, Célestin, 446. — Gareau, Henry, 448. — Gindrey, Anatole, 430. — Girard, Auguste, 20. — Gouby, Prosper, 25. — Granger, Honoré, 447. — Grimand, Henry, 403.
Halbert, Paul, 4. — Hans, Édouard, 43. — Hérisson, Clément, 458. — Houdayer, René, 67.
Labors, Jules, 43. — Landais, Jules, 48. — Lardi, Alexandre, 55. — Lasnier, Léon, 62. — Lechevallier, Prosper, 425. — Lecoq, Auguste, 440. — Lemoine, Gustave, 93. — Laumailé, Auguste, 83.
Marjollet, Marcellin, 437. — Marlier, Félix, 401. — Martin, Louis, 81. — Martinet, Auguste, 136. — Meyer, Maurice, 412.
Patée, Jules, 432. — Percheron, Eugène, 449. — Petiot de Laluisant, Honoré, 434. —

Pilot, Alexis, 49. — Poirier, Léopold, 82. — Portman, Henri, 441.

Rabouan, Eugène, 70. — Reneaume, Aimé, 440. — Richard, Louis, 35. — Rosière, Edouard, 47.

Sabatier, Paul, 71. — Sanner, Henri, 57. — Simon, Aristide, 6. — Sostel, Louis, 91. — Soulliman, Jules, 75.

Terrien, Alfred, 104. — Tétedoye, Léon, 30. — Tolozan, Gaston, 456. — Trotin, Louis, 451. — Yeber, Eugène, 9. — Vercelletto, Féliçien, 18. — Zimpfer, Frédéric, 46.

Dans ce tirage, nous remarquons un conscrit de 40 ans, d'origine italienne, M. Vercelletto, cimentier à Saumur, qui a été naturalisé l'année dernière.

Une dizaine de jeunes gens ont excipé des cas d'exemption.

Un grand nombre sont maintenant sous les drapeaux et plusieurs sont déjà sous-officiers.

Demain, nous donnerons la liste des conscrits appartenant aux communes suburbaines du canton de Saumur (Sud).

L'Harmonie Saumuroise

CONCERT SELLIER

En annonçant les deux concerts que l'Harmonie Saumuroise doit donner, l'un le samedi 41 février et l'autre le jeudi 9 mars, nous disions que le programme du premier n'était pas encore arrêté.

Aujourd'hui nous sommes en mesure de le donner. A première lecture, chacun pourra se convaincre de son intérêt et sa beauté. Les principaux interprètes sont toujours MM. Dubulle et Sellier, de l'Opéra, et M^{lle} Bronville.

1^{re} PARTIE

La Bohémienne, par l'Harmonie Saumuroise.

Trio de Jérusalem (Verdi), par M^{lle} Bronville, M. Dubulle et Sellier.

La Fille du Régiment, fantaisie, par M. Goubeault.

Phlémon et Baucis (Gounod), couplets de Vulcaïn : M. Dubulle.

Musique au bord de la mer, monologue : M. Roger.

Le Cor (Flégier) : M. Dubulle.

2^e PARTIE

Duo du Crucifix, de Faure : MM. Dubulle et Sellier.

Air de Sigurd (Reyer) : M. Sellier.

Légende de Wienasky, par M. Goubeault.

Air du Cid (Massenet) : M. Sellier.

Duo de Sigurd (Reyer) : M^{lle} Bronville et M. Sellier.

Aïmons-nous (valse), par l'Harmonie Saumuroise.

Théâtre de Saumur

Les Vingt-huit jours de Clairette, dont les innombrables représentations à Paris sont à peine terminées après plus de dix-huit mois d'affiche non interrompus, viennent d'être joués à Angers avec un succès relativement aussi considérable.

M. Yves Guillon n'a pas voulu priver Saumur d'une semblable bonne fortune. Aussi verrons-nous lundi prochain cette œuvre toute de rire et d'à-propos, dont la gaieté n'a d'égale que la fraîcheur de sa musique.

Une interprétation hors ligne donnera à cette opérette un attrait particulier. M. Yves Guillon jouera le rôle de Gibard.

Nous sommes certains que tout le monde voudra savoir comment cette aimable Clairette (M^{lle} Vallier) a passé ces vingt-huit jours !

Nos compatriotes au Dahomey

Nous apprenons avec plaisir que M. le capitaine de Fitz-James, fils du duc de Fitz-James, va rentrer très prochainement en France, après avoir pris une part très brillante à l'expédition du Dahomey. Déjà mis à l'ordre du jour au Tonkin et décoré pour fait de guerre, M. de Fitz-James a été au Dahomey l'objet, de la part du général Dodds, d'une proposition pour la croix d'officier de la Légion d'honneur.

S'il l'obtient, ses nombreux amis angevins applaudiront à une distinction si bien gagnée, et qu'à notre connaissance aucun capitaine de cavalerie ne possède en ce moment.

Congés des jours gras

Sont fixés comme suit les congés des jours gras, pour les lycées, collèges, écoles normales et cours secondaires de l'Académie de Poitiers.

Sortie : Samedi 14 février, après la classe du soir.

Rentrée : Mercredi soir 15 février.

Les classes du mercredi seront faites les jeudi.

Vagabondage et bris de réverbère

Mercredi, le nommé Soulé, domestique, âgé de 32 ans, s'est présenté à la gendarmerie d'Allonnes, disant qu'il sortait de la prison de Fontevault ; qu'il avait demandé au sous-préfet de Saumur de le faire entrer à l'asile de Nanterre, et que, sur son refus, il venait demander le même service aux gendarmes. Ceux-ci lui ayant appris que ce n'était pas de leur compétence, il partit et revint peu de temps après, annonçant qu'il venait de briser un réverbère et que, si on ne l'arrêtait pas, il allait les casser tous. Les gendarmes, ayant constaté le fait, l'ont mis en état d'arrestation.

Vol de nuit avec escalade

Le sieur Decressac, fermier à Méron, a déclaré aux gendarmes de Montreuil-Bellay qu'un voleur s'était introduit, dans sa cour, dans la nuit du 30 au 31 janvier, en passant par dessus le mur, pour pénétrer dans sa cave d'où il avait sorti une demi-barrique de vin, qu'il avait roulée dans un cellier où il en avait pris le contenu et l'avait emporté. L'enquête n'a pu rien faire découvrir. Une voisine se rap-

pelle seulement que, cette nuit-là, les chiens ont beaucoup aboyé. Le vol est estimé à 30 fr.

Déménagement complet

Ces jours derniers, un meunier, le sieur B..., de la Fosse-de-Tigné, a abandonné son moulin après avoir vendu tout ce qu'il contenait de marchandises.

Quand les gens qui lui avaient confié du blé se sont présentés, ils n'ont plus trouvé que des sacs vides.

Les gens de la Fosse-de-Tigné se montrent fort émus de la chose et ont été très désappointés de ne plus trouver la farine sur laquelle ils comptaient pour pétrir le pain de leur famille.

Espérons qu'ils n'en seront pas pour cela réduits à la disette.

Placards anarchistes

Plusieurs placards anarchistes ont été apposés la nuit dernière sur les murs de différents quartiers d'Angers, notamment au pied de la statue de Beurepaire et sur le marché couvert de la place Cupif.

Ces placards ont été enlevés par la police.

Mort de M. Cointreau

Nous apprenons la mort de M. Edouard Cointreau père, l'ancien négociant bien connu d'Angers.

Une chasse peu commune

Mercredi, un cocher de fiacre détalait à toute vitesse du côté du quai National, à Angers, tandis que deux ou trois agents de police s'élançaient à sa poursuite. Chacun déployait le même entrain, ceux-ci pour prendre et celui-là pour ne pas se laisser prendre.

Ce cocher à qui l'on donnait ainsi la chasse était un voleur qui s'était approprié le pardessus d'un de ses clients.

Les agents ont réussi à l'atteindre vers la rue des Luisettes.

Grave accident

Mardi, M. Maindron, d'Angers, se trouvait, avec sa femme, dans une voiture à deux roues, aux environs de Brain-sur-l'Authion.

Au moment où la voiture traversait la ligne d'Angers à Noyant, M. Maindron n'aperçut pas une locomotive qui s'avançait dans la même direction.

Un choc violent se produisit, la locomotive ayant tamponné l'arrière-train de la voiture, qu'elle brisa du même coup. La voiture fut jetée à terre, et l'on put craindre, un instant, que M. et M^{me} Maindron ne fussent tués. Heureusement qu'ils en ont été quittes pour la peur. On a pu maîtriser le cheval et les aider à sortir du véhicule.

L'abbé Naudet à Tours

L'éminent conférencier sera dans cette ville lundi 6 février, et ce jour-là il fera une confé-

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Mais la belle dame était passée sans entendre la voix plaintive qui l'implorait. J'étais arrêtée à quelques pas d'eux, les observant depuis un instant. Abrisée sous mon parapluie, ils ne m'avaient pas remarquée. Après plusieurs tentatives infructueuses, — hélas ! le temps était affreux, les passants marchaient vite et la voix des pauvres petits était bien faible, — désespérés, ils s'étaient mis à sangloter d'une façon déchirante. C'est alors qu'émue de pitié, je m'approchai, les questionnant sur leur douleur. Ah ! chère miss, mon cœur fut pris tout entier, ces enfants étaient des petits Savoyards !... Leur histoire était celle de tant de malheureux. Le père, malade à l'hôpital, la mère seule pour gagner le pain de trois enfants, et, par surcroît, une saison rigoureuse, la misère, enfin, dans toute son horreur. La vérité était écrite sur ces pauvres petites figures amaigries et toutes bleues de froid.

C'était la première fois que ces enfants tenaient la main. « Ma mère pleurait, me dit l'ainé, elle n'avait plus de pain pour ma petite sœur. Dans la maison où nous demeurons, j'ai des camarades qui apportent tous les soirs des sous à leur mère ; alors, j'ai voulu faire comme eux, madame. Mais, moi, je n'ai point de sous à apporter à maman. »

Et le pauvre enfant se mit à pleurer plus fort.

N'eussiez-vous pas fait comme moi, ma bonne miss ? N'auriez-vous pas versé dans ces petites mains le fond de votre bourse ? La mienne n'était pas très garnie, mais elle l'était suffisamment pour inonder de joie cette chère âme désolée et mettre un rayon du paradis dans les grands yeux du petit Savoyard.

Pour cet enfant, la faible somme qu'il pressait dans ses doigts lui semblait une fortune. Combien elle devait être insignifiante pour les besoins d'une famille sans pain ! Depuis cinq jours, cette somme est peut-être épuisée : je regrette de n'avoir pu venir plus tôt visiter ces malheureux.

Les deux charitables visiteuses sont enfin arrivées.

La mère tient dans ses bras un tout jeune enfant, les deux autres sont assis par terre ; ils puisent ensemble dans une écuelle remplie de soupe fumante. Un feu de tourbe se consume lentement dans un étroit foyer et répand dans la mansarde une douce chaleur. Les lits sont garnis de couvertures neaves. C'est un pauvre intérieur, mais ce n'est plus la hideuse misère.

— Ma mère, voilà la bonne dame qui m'a donné tant d'argent, s'écrie l'ainé des garçons en abandonnant sa soupe pour venir au devant de Marthe.

— Ah ! madame, que Dieu vous bénisse, dit la pauvre femme en se levant bien vite.

Heureuse et confuse tout à la fois, elle se hâta de débarrasser une chaise des vêtements qui la couvraient.

— Si ces dames voulaient s'asseoir.

Et de sa main elle indiquait à mis Musgrowe le tabouret qu'elle venait d'abandonner.

Les deux petits garçons, debout auprès de Marthe, la considéraient avec bonheur et timidité. Quelques friandises, dont la jeune fille s'était munie à leur intention, les eurent bientôt apprivoisés.

— Je ne t'ai plus revu sous la porte où je t'ai rencontré l'autre jour, dit-elle au plus grand des enfants.

— Non, madame, mes chers petits ne retourneront plus mendier ; Dieu merci, ils ne l'ont fait qu'une fois et c'était à ma grande honte, je vous le jure ; hélas ! nous manquions de pain depuis deux jours ! ajouta-t-elle d'une voix basse et étouffée. Le courage de mes pauvres enfants leur a porté bonheur, puisqu'ils vous ont rencontrée, ma bonne dame.

— Et le monsieur aussi, reprit le petit garçon en regardant sa mère.

— C'est vrai, ce jour-là a été pour nous un jour de bénédiction. En vous quittant, mes pauvres enfants se mirent à courir, afin de me rapporter plus vite le trésor que vous leur aviez donné. Mais le plus jeune, que voilà, épuisé par la faim et transi par le froid, tomba tout à coup en faiblesse au coin d'une rue. Plusieurs personnes lui portèrent aussitôt secours. Ceux mêmes qui, durement, refusent une petite aumône, sont pris de remords devant un pauvre qui meurt de faim. Mourir de faim ! dit-elle avec amertume, les riches n'y croient pas. C'est là ce qui devant le bon Dieu les excuse sans doute !

(A suivre.)

rence qui aura pour titre : LE RÔLE SOCIAL DES CATHOLIQUES.

L'Exposition de Tours

Trois cent mille francs et plus de déficit.

Plus de 300,000 francs !

Tel est l'énorme chiffre, incroyable, que l'on assigne au déficit creusé dans les finances de la ville de Tours par son Exposition de l'an dernier.

Les conscrits de la Ville-aux-Dames

Les Tourangeaux ont été frappés, le jour du tirage des conscrits de la Ville-aux-Dames, de leur haute taille.

Le plus grand mesure 1 m. 98 et le plus petit 1 m. 74.

Ces jeunes conscrits feraient de beaux carabiniers.

Une rixe à l'Hospice des Aliénés de Tours

Dimanche matin, à huit heures et demie, deux fous furieux se sont pris de querelle dans une cour de l'asile. L'un d'eux a terrassé son adversaire et lui a fait à coups de pied de nombreuses et profondes blessures à la tête. Le cuir chevelu est, par endroits, complètement arraché du crâne.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 3 février. — Marguerite-Yvonne Gon, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 3 février. — Julienne Besnard, épouse de Jacques Chevillon, journalière, 62 ans, à l'Hôpital.

Les bouilleurs de cru

La Société Industrielle et Agricole d'Angers et de Maine-et-Loire, réunie en Assemblée générale le 28 janvier 1893 :

Considérant que la nouvelle Loi sur les boissons a ému les cultivateurs de Maine-et-Loire et de la France entière;

Que le fait de transformer en alcool leurs fruits, ainsi que les résidus, ne saurait être un privilège, mais un droit naturel et inaliénable de tout citoyen français de transformer chez lui sa récolte au mieux de ses intérêts;

Que l'adoption par le Sénat, de la nouvelle loi, constituerait, au bénéfice de la Régie, le privilège de pénétrer à toute heure du jour et de la nuit chez les propriétaires et cultivateurs; que ce serait admettre la reconnaissance de l'exercice, qui, limité jusqu'à présent aux débitants, n'en a pas moins été qualifié, par le ministre des finances, de vexatoire, inquisitorial et odieux;

Que, dans le Maine-et-Loire, la distillation transforme en alcool presque exclusivement des produits qui sans cela resteraient sans

valeur; qu'en fait la production de l'alcool se trouve limitée aux besoins de l'exploitation; que, d'ailleurs, les exercices de 1872 à 1873 ont établi que ce n'est pas chez les bouilleurs de cru proprement dits que s'exerce la fraude, et que le nouvel impôt ne saurait contribuer à combler le déficit du Budget;

Emettent le vœu que le Sénat, s'inspirant des intérêts généraux du pays et des justes revendications des petits bouilleurs de cru, qui supportent déjà sous forme d'impôts multipliés les charges les plus écrasantes, retranchent de la nouvelle loi sur le régime des boissons les articles qui portent atteinte au droit naturel et inaliénable de la propriété.

Les officiers de réserve

Le ministre de la guerre a décidé que les simples soldats anciens engagés conditionnels de cavalerie actuellement proposés, après examen, pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve ou dans l'armée territoriale ne seraient nommés qu'après avoir obtenu le grade de brigadier pendant l'une des périodes d'instruction auxquelles ils sont astreints soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale.

La mesure en question ne s'applique, jusqu'à présent, qu'à la cavalerie.

En outre, les commandants de corps d'armée ont été invités à informer le ministre des que les intéressés, dont les noms leur ont été, du reste, envoyés en communication, auront été nommés brigadiers, de manière que leur proposition au grade de sous-lieutenant suive immédiatement son cours.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 février 1893.

La liquidation des valeurs donne lieu aujourd'hui comme hier pour les rentes à des rachats de vendeurs qui expliquent la fermeté du marché. Le Journal officiel constate au tableau des opérations de la Caisse des Dépôts pour les caisses d'épargne ordinaires qu'il y a eu du 1^{er} au 31 janvier un excédent des retraits sur les versements de 28,496,782 fr. 70. Le 3/6/0 reste à 97,96 et le 4 1/2 à 106,37.

La Reute Italienne se maintient très ferme à 91,42.

L'action de la Banque de France s'inscrit au cours de 3,900. Le Crédit Foncier reste en tendance très soutenue à 995. Les prêts nouveaux autorisés dans le dernier conseil atteignent le chiffre de 2,226,801 fr. La Banque de Paris se traite aux environs de 630 fr.

La Société Générale est à l'abri des secousses imprimées aux valeurs des spéculations. Sa fermeté au cours de 470 est justifiée par la régularité de ses bénéfices.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 760. On peut supposer que le dividende de 1892 sera égal à celui de 1891.

Le Comptoir National d'Escompte cote 496. On constate au bilan du 31 décembre un chapitre appel de fonds, qu'il ne reste plus rien à recouvrer de ce chef.

L'action Immeubles de France est recherchée à 480 fr.

On assure que la Compagnie du chemin de fer National de l'Equateur a obtenu la garantie

du grand entrepreneur anglais qui s'est chargé d'achever le réseau.

Les Chemins Économiques cotent 420 fr.

Ch. HEYMAN et Co, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

FAITS DIVERS

Manifestation sympathique

L'opération du tirage au sort à Saint-Brieuc a été l'occasion d'une manifestation rare.

Un jeune homme, nommé Jolin, a tiré au sort, escorté par ses six frères dont trois portaient l'uniforme de marin et les trois autres celui de l'infanterie.

Le préfet avait autorisé les frères de Jolin, libérés du service, à revêtir l'uniforme pour la circonstance.

Ces jeunes gens ont été l'objet d'une manifestation très sympathique.

Guémené (Morbihan), le 28 novembre 1891. — Je souffrais depuis trois ans de coliques de plomb. J'ai essayé vos PILULES SUISSES, la première boîte m'a soulagé, la seconde m'a complètement guéri. Je vous autorise à le publier. (Sig. lég.) TH. RIFFAUT, argenteur.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 6 Février 1893

AVEC LE CONCOURS DE M. YVES GUILLON

Première représentation à Saumur de

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 4 actes, paroles de H. Raymond et A. Mars, musique de Victor ROYER

M. Yves GUILLON remplira le rôle de GIBARD, mar- chet au 33^e hussards.

DISTRIBUTION. — Vivarel, MM. Jahn; Gibard, Yves Guillon; Michonnet, gazier, Couly; Benoît, pâtissier; Vallée; Le capitaine, Allain; Pépin, adjudant, Leprin; Le vicomte, Louis; Poireau, Trottier; Le gardien, Peltier; Un brigadier, Streletski; Un paysan, Greyson; Clairette, Mmes Vallier; Béatrice, A. Peltier; Michotte, Milton; Octavie, Daubray; Charlotte, Couly; Claire, Dufrene; Estelle, Lefort; Virginie, David; Mariette, Constance; Première cliente, Baucher; Deuxième cliente, Vallée.

Hussards, clientes, passants, villageois, villageoises, etc.

Décor nouveaux de M. Allain

PRIX ORDINAIRE DES PLACES

Bibliographie

Monseigneur Freppel, d'après des documents authentiques et inédits, par le R. P. Etienne CORNU, de la Compagnie de Jésus. In-8° de 424 pages. — Paris, V. RETAUX ET FILS, 82, rue Bonaparte, Paris. — 5 francs.

Cette remarquable étude, d'après des documents authentiques inédits, est d'une importance capitale. On y trouvera des détails ignorés sur l'enfance de l'évêque d'Angers, sur son enseignement à la Sorbonne, ses polémiques, son rôle pendant le Concile, son épiscopat et sa carrière de député.

Le volume se divise en cinq livres : L'Alsace, la Sorbonne, Rome, Angers, le Palais-Bourbon, c'est-à-dire l'étudiant, le professeur, le théologien, l'évêque et le député.

Dernières Nouvelles

LA CRISE BOULANGÈRE DE MARSEILLE

Lyon, 2 février. — Le préfet du Rhône a fait prier le président du syndicat de la boulangerie lyonnaise de dire s'il prêterait son concours pour un envoi de pain à Marseille. Le président a refusé.

Des envois sont faits par l'industrie privée.

Valence, 2 février. — Les boulangers syndiqués de Valence ont envoyé, à Marseille, 4,100 kilogrammes de pain.

Marseille, 2 février. — La grève des boulangers est terminée.

L'accord est intervenu entre la municipalité et les boulangers.

La municipalité a gain de cause.

La taxe officielle est maintenue.

Le maire reste seul juge de l'opportunité de sa suppression ou de son maintien.

ASSASSINAT EN ITALIE

Palerme, 2 février. — On a découvert aujourd'hui, près de la gare d'Altavilla, le cadavre de M. Notarbartolo, ancien maire de Palerme et ancien directeur de la Banque de Sicile. M. Notarbartolo avait reçu plusieurs coups de poignard.

La victime était montée dans le train à la gare de Sciarra.

On croit que ce crime a été commis par vengeance.

La justice continue son enquête.

Ce meurtre a causé à Palerme une vive émotion.

Le drapeau de l'hôtel de ville est en berne.

Dernière Heure

3 février, 1 h. 20 soir.

Un journal du matin insinue que le dossier concernant les freins Wenger aurait disparu du ministère de la guerre. Cette assertion est complètement inexacte. Le dossier original existe au complet dans les bureaux de l'état-major général.

On télégraphie de Marseille que toutes les boulangeries travaillent aujourd'hui. Une foule assez considérable manifeste devant la boulangerie Daveigne, principal auteur de la grève. La police protège cette boulangerie.

HAVAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Table with 2 columns: Product name and Price. Includes items like Petits-fours frais, Pâté de foies gras, Quenelles de veau, etc.

Le Gérant : G. JOUAUST.

116 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Madame Granval garda le silence par discrétion; elle n'avait pas assez l'habitude des finesses du monde pour comprendre que la duchesse désirait être interrogée : celle-ci marcha à son but par un autre chemin.

— J'ai vu hier, dit-elle, mon ami le président du conseil; vous ne sauriez croire, ma tante, quel intérêt il porte à mon cousin Léonce, et quel estime il a pour son caractère; il m'a fait une multitude de questions sur lui, sur vous, sur mademoiselle Loubert, sur vos fortunes. Je suis convaincue que lui aussi avait son rêve, tout ministre qu'il est.

— Vraiment on est d'une grande bonté pour nous, répondit madame Granval attendrie; et j'en suis bien heureuse et bien fière, car tout cela vient de mon fils.

— Et de son loyal et noble père, interrompit vivement madame d'Étoges; et, à ce propos, le ministre regrettait que Léonce dût épouser sa cousine, car, disait-il, voilà un de

ces beaux noms de l'empire qu'il aurait fallu allier à l'une des vieilles races de l'ancienne monarchie. Vous savez, ma bonne tante, que cela entre dans les idées du roi, et je ne vous cacherai pas que nous avons été tout à fait d'accord sur ce point.

— En toute autre circonstance, répondit madame Granval avec une mélancolie qui n'échappa pas à la duchesse, j'aurais été aussi de cet avis; mais il y avait des arrangements de famille convenus depuis longtemps, et il n'eût pas été loyal de les rompre dans un moment où ma nièce perdait son père, et où mon fils était élevé à la pairie.

— C'est ce que j'ai répondu au ministre, et ce que je m'étais dit à moi-même plus d'une fois déjà. Sans cela, ma bonne tante, j'aurais cherché à gagner votre cœur, pour vous déterminer à marier Léonce avec une nièce de M. d'Étoges, qui est une des plus ravissantes personnes que je connaisse, et nous aurions ensuite proposé M. de Saint-Ibal à votre charmante nièce mademoiselle Loubert, qui n'eût peut-être pas été aussi dédaigneuse que mademoiselle de Royan pour un homme remarquable qui porte un des plus beaux noms de France.

— Hélas! je n'ai rien à dire contre ces projets, si ce n'est qu'il n'est pas possible de les réaliser! et cependant je suis sûre que mon fils eût été ravi d'avoir une tante comme vous, et que ma nièce Éléonore n'eût pas mieux demandé que de s'appeler la comtesse de Saint-Ibal.

— Puisqu'ils s'aiment, dit madame d'Étoges, ils n'auront rien à regretter, et nous-mêmes nous trouverons qu'ils auront eu raison de ne pas nous consulter.

— Mais c'est qu'il ne s'aiment pas, répondit naïvement la baronne, du moins pas comme vous l'entendez; il n'y a même aucune sympathie entre eux, et je ne voudrais pas répondre de leur bonheur, ce qui est un grand chagrin pour moi: vous le comprenez facilement, vous qui connaissez ma tendresse pour mon fils.

La duchesse savait parfaitement tout ce que madame Granval lui confiait, sans le vouloir peut-être; mais elle pensa qu'il était préférable de ne pas paraître si bien instruite.

— Je suis d'un étonnement dont rien n'approche, ma bonne cousine. Ils ne s'aiment pas, dites-vous! ils n'ont aucune sympathie l'un pour l'autre; ils ne seront pas heureux, selon toutes les apparences; mais alors permettez-moi de vous demander pourquoi ils

s'épousent?

— Parce que Léonce est le plus honnête homme de la terre, et qu'il ne veut pas rompre un engagement pris du vivant de mon frère; il croit aussi que ma nièce a beaucoup d'attachement pour lui, puis, et pour vous dire tous nos secrets, il est le créancier d'Éléonore pour des sommes assez considérables.

— Ah! oui, je sais; les dettes de M. Loubert qu'il a payées. Comme sa conduite a été admirable dans cette circonstance! En vérité, il n'y a pas une mère qui ne fût fière de lui donner sa fille.

— Eh bien! c'est justement cette conduite, dont j'ai été plus fière que personne, qui le retient, ou pour mieux dire qui l'oblige à tenir sa parole; car vous conviendrez, ma chère duchesse, qu'il ne peut pas aller dire à sa cousine: Je ne veux plus vous épouser; rendez-moi ce que je vous ai prêté.

— Il est certain qu'il ne peut dire tout cela, ma tante; mais ne pourrait-il pas, par exemple, la libérer par une quittance, et ils s'épouseraient ensuite s'ils en avaient réellement envie. Ce serait même un procédé bien digne de Léonce. Mais je vous dis là des folies, et j'oublie qu'il est bientôt minuit. Bonsoir, chère tante, je vous recommande M. de Saint-Ibal.

Madame Granval reconduisit la duchesse, puis elle revint dans son salon, où elle resta, contre son habitude, jusqu'à deux heures du matin, plongée dans une rêverie profonde.

(A suivre.)

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'un jugement rendu par défaut, faute de comparaître, par le Tribunal civil de Saumur, le 17 novembre 1892, enregistré, au profit de M^{me} Joséphine Hans, couturière, épouse de M. Emile-Joseph Guille, cocher, ayant demeuré à Saumur, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France, ladite dame demeurant à Saumur, Grand Rue, n° 26, contre ledit sieur Guille.

Il appert que ladite dame Guille a été déclarée divorcée d'avec son mari;

Et d'un exploit du ministère de M^e Mullon, huissier à Saumur, en date du 17 janvier 1893, enregistré, il appert que ledit jugement a été signifié audit sieur Guille, au parquet de Saumur, conformément à l'art. 69, § 8 du Code de procédure civile.

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 23 janvier 1893, enregistrée, en conformité de l'art. 247 du Code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886, afin d'arriver à l'exécution dudit jugement.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.
Saumur, le 3 février 1893.
LECOY.
Assistance judiciaire, décision du 23 mars 1892.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères et en détail

LE DIMANCHE 5 FÉVRIER, à une heure, et jours suivants, à Saint-Lambert-des-Levées, route de Rouen,

MACHINES

ET

Important Matériel

DE FONDEUR-MÉCANICIEN

Dépendant de la succession de M. Jean Fuzellier, mécanicien, chevalier de la Légion-d'Honneur.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{mes} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 5.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

ON DEMANDE un Jardinier fleuriste et Cocher, s'il était marié, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE

M E N U S

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

82, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon déossé roulé,	1,50
Emmenthal,	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et Cie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

ENGRAIS CHIMIQUES D'après les formules de M^e GEORGES VILLE pour l'Agriculture et la Viticulture. DOSAGES GARANTIS. Brevet français du tarif sur demande. Usine à la PLAINE SAINT-DENIS (Seine) E. JENIN, Directeur, 25, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20	1 3	3 8	7 40	1 15		5 56
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43		3 30	8			6 16
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26
Vivv	12 2	1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15		4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20	1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28		4 22	8 41			7
SAUMUR (État) (arrivée)	12 39		4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 4		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 50		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux			5 40		8 25		12 30 3 40
Saintes			7 12	9 9	11 40		4 55 7 14
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 38	8 23 7 48 9 45
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6 9 13 10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48 9 28 10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3 9 36
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	6 41
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14
SAUMUR (État) (arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 18		6 26 9 55
(départ)	7 25	11 5			2 54		6 5
Nantilly (départ)	7 36	11 15			3 6		6 16
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1 12 7
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 19	6 29		11 7 12 16
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43	
Vernantes	8 20	11 58		3 36	6	6 52	
Linières-Bouton	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6	
Noyant-Méon	8 46	12 23		4	6 31	7 18	
Montreuil-Bellay	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44
Thouars	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33 1 39
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33 4 44
Saintes	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10 6 15
Bordeaux							

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31				
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5				
Chinon	9 4	1 5	7 29				
Chinon			7 41	4 35	9 3		
Port-Boulet			8 8	4 58	9 45		
Saumur			9 2	7 14	10 32		

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Marc. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25			
Noncontour	7 41	10 47	2 34	8 52			
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36			
Montreuil (ar.)	9 19	3 44	4 35	10 15			
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	39		
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50		
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1		
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8		
Loudun	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28		
Noncontour	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29		
Poitiers							

LIGNE D'ORLÉANS														
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS														
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Direct. matin	Mixte soir
Nantes d.														
Angers dt.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45					
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26					
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52			6 13							
St-Clément	7 26		12 40	3 59			6 22							
Sauur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5					
(départ)	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13					
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45			7 16							
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47					
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32					
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46					
Paris arr.	4 28	4 48	9 20	11 59	11 59	5	8 10	39	10 39					

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES													
STATIONS	Omn. matin	Direct. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20					
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53					
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30					
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 22	3 50					
Varennes	7 3												